


RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale réitère l'existence du déséquilibre fiscal, démontrée par l'étude publiée en août 2014 par le Conference Board du Canada et qu'elle réitère, par la même occasion, notre obligation de relever les défis propres au Québec en matière de finances et de services publics, dans un cadre budgétaire équilibré.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 17 SEPTEMBRE 2014.

Québec, ce dix-septième jour de septembre 2014


MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

